



Schéma
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux

Haute Somme

CLE d'adoption du projet de SAGE
Réunion de CLE du 18 Septembre 2015
Présidée par M. Bernard LENGLET

Septembre 2015










Ordre du jour







- ❶ Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 juin 2015
- ❷ Présentation pour approbation du projet de PAGD
- ❸ Présentation pour approbation du projet de Règlement
- ❹ Présentation pour approbation du projet d'évaluation environnementale du SAGE
- ❺ Remarques transmises depuis la réunion de présentation du 19 juin
- ❻ Perspectives / Question diverses

2

Compte-rendu







1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 juin 2015



3

PAGD et règlement du SAGE Haute Somme



2 Adoption du Projet de PAGD et Règlement

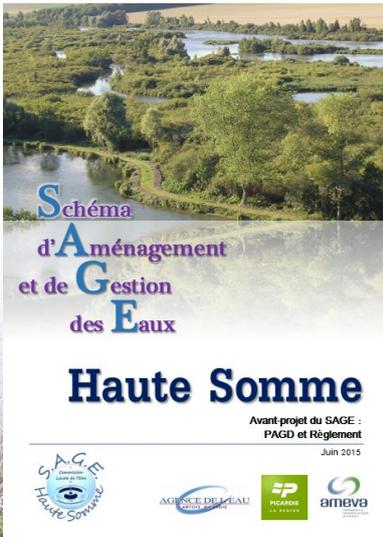



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Haute Somme

Avant-projet du SAGE : PAGD et Règlement
Juin 2015



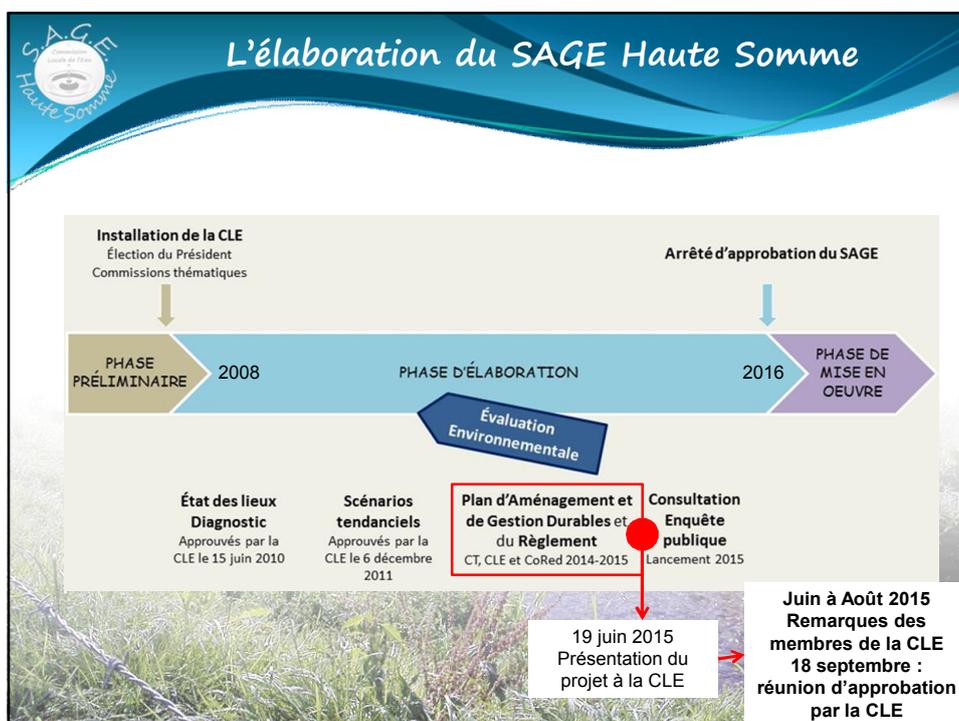



4

US.A.G.E.F. Haute Somme

Rappel : Qu'est-ce qu'un SAGE ?

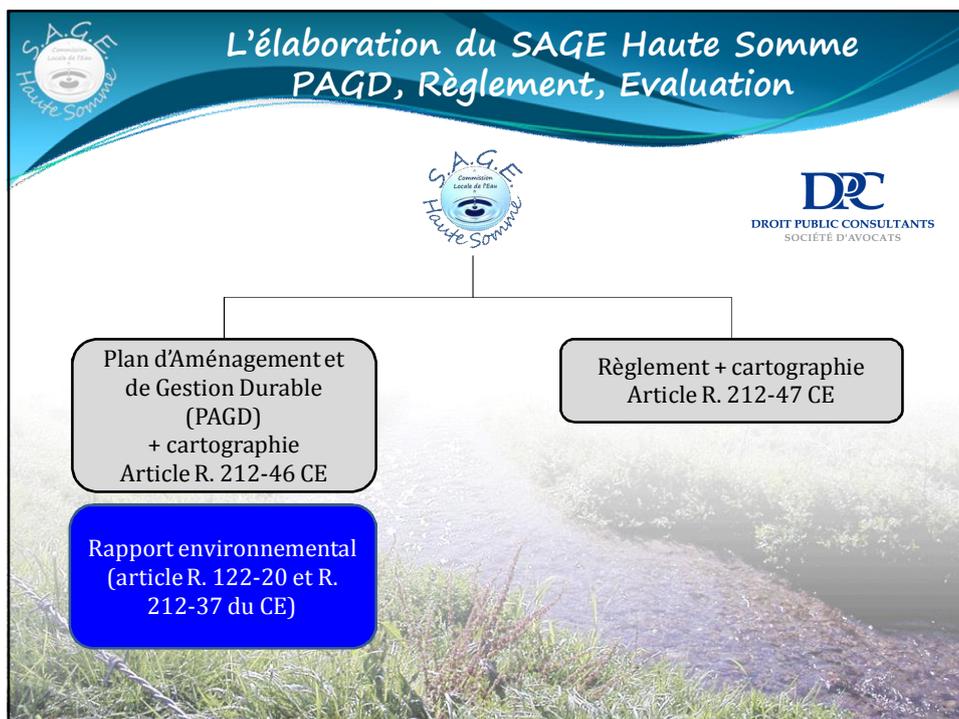
- **un document de planification territoriale :**
 - fixe les règles d'une gestion durable de l'eau sur un territoire cohérent
- **basé sur la concertation :**
 - tous les acteurs de l'eau
- **doté d'une portée juridique**

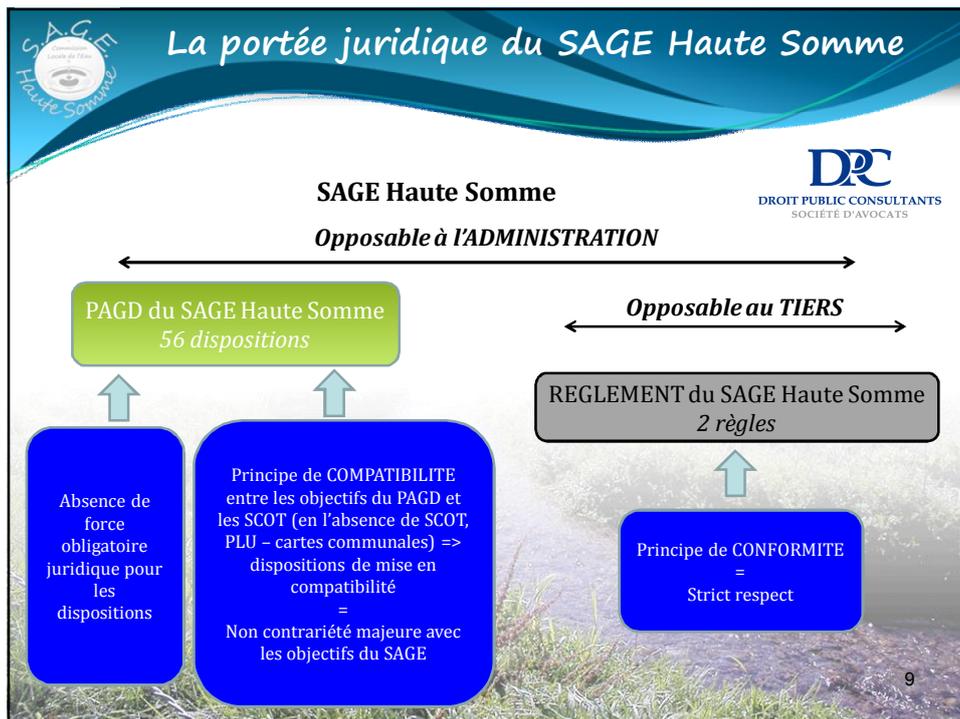



S.A.G.E.F. Haute Somme

L'élaboration du SAGE Haute Somme PAGD, Règlement, Evaluation

- Concertation importante sur les documents du SAGE depuis 2012
- Avec le concours des **Commissions thématiques** 2012-2013-2014 et groupes de travail → **16 réunions** de construction des éléments, de relecture, de modification (suppression/ajout de dispositions/organisation des documents)
- Présentation des éléments au fur et à mesure en **CLE** en 2013-2014-2015 → **5 réunions** → **présentation globale le 19 juin 2015**
- Relecture juridique lancée fin 2014 (DPC) : simplification / fusion / reformulation / mise en forme pour coller au Code de l'Environnement
- **5 Comités de rédaction**, avec DPC en janvier 2015 – relecture/modification de toutes les fiches dispositions une à une et des règles
 - **Au total : 26 réunions** de construction du PAGD / Règlement / Evaluation environnementale avec les acteurs du territoire
 - **Merci aux partenaires !**





PAGD et règlement du SAGE Haute Somme

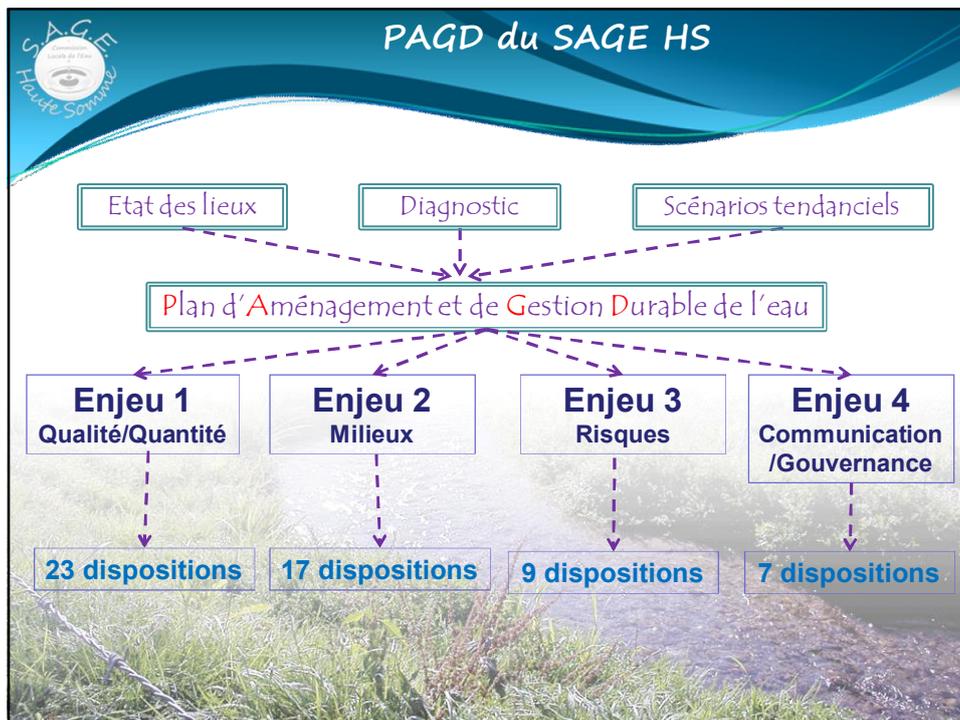
② Adoption du Projet de PAGD et Règlement

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Haute Somme

Avant-projet du SAGE : PAGD et Règlement
 Juin 2015

AGRI SCIE DE L'EAU
 PRODIGES
 amova

10



Contenu du PAGD du SAGE Haute Somme
Article R. 212-46 CE

1 Préambule

1. Le contexte d'élaboration du SAGE Haute Somme
2. Le contexte législatif et réglementaire
3. Le SAGE dans le contexte de changement climatique
4. Le SAGE, ses principes, sa portée juridique, son contenu
5. L'élaboration du SAGE Haute Somme

2 Synthèse de l'état des lieux **obligatoire**

1. Présentation générale du bassin versant de la Haute Somme
2. L'analyse du milieu aquatique existant
3. Le recensement des différents usages de la ressource en eau
4. Le potentiel hydroélectrique de la Haute Somme
5. Synthèse des scénarios tendanciels
6. Principales perspectives d'évolution de la ressource et des milieux

3 Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires du SAGE **obligatoire**

1. Les enjeux du SAGE et les objectifs généraux
2. Clé de lecture des dispositions du SAGE
3. Les dispositions du SAGE

4 Évaluation des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et à son suivi **obligatoire**

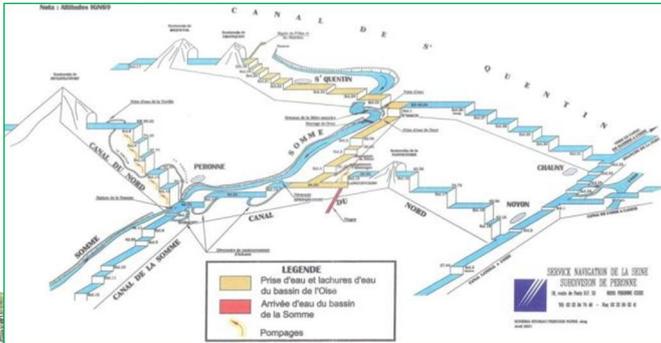
10. Évaluation des moyens matériels et financiers
11. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des dispositions
12. Tableau de bord et de suivi du SAGE

5 Annexes **obligatoire**

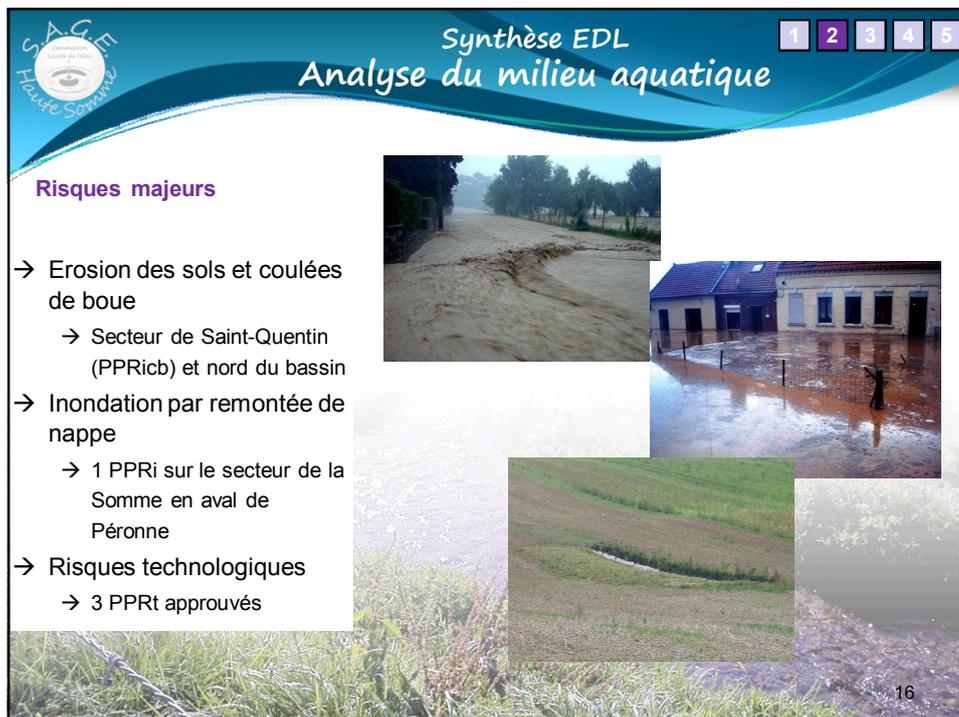
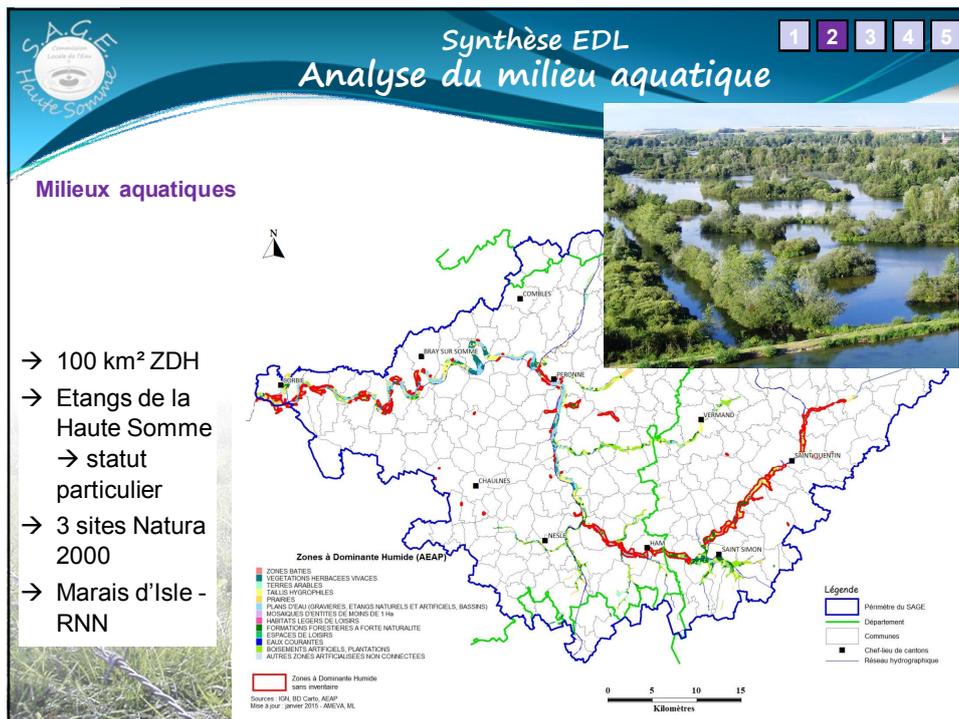
Synthèse EDL
Analyse du milieu aquatique

Milieux aquatiques

- Canal de la Somme, du Nord, de Saint-Quentin → cours d'eau fortement modifiés → fonctionnement complexe
- Gouvernance : 6 gestionnaires de milieux / Département Somme / VNF
- Projet CSNE



14



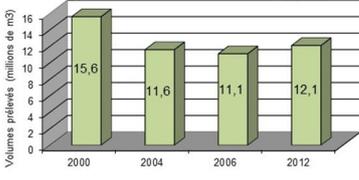
S.A.G.E.F. Haute Somme

Synthèse EDL 1 2 3 4 5

Les différents usages de la ressource

Alimentation en eau potable

- Production et distribution
 - 25 structures compétentes
 - 72 captages d'AEP → stabilisation des prélèvements
- Protection des captages
 - 2 captages Grenelle : Harly, Croix Fonsomme



Année	Volumes prélevés (millions de m³)
2000	15,6
2004	11,6
2006	11,1
2012	12,1

Assainissement

- Collectif → 26 % des communes, 73 % de la population
- Non collectif → 74 % des communes → problématique de non-conformité et de rejets



17

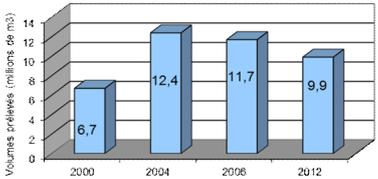
S.A.G.E.F. Haute Somme

Synthèse EDL 1 2 3 4 5

Les différents usages de la ressource

Agriculture

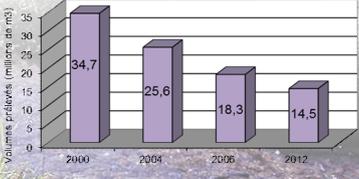
- 78 % de la surface des communes du SAGE
- Baisse du nombre d'exploitations, augmentation de la SAU moyenne par exploitation
- Prélèvements → Stabilisation depuis 2004



Année	Volumes prélevés (millions de m³)
2000	6,7
2004	12,4
2006	11,7
2012	9,9

Industries et artisanat

- Secteurs les plus présents : IAA, textile, chimie
- Trois pôles industriels : Saint-Quentin, Nesle, Ham
- Prélèvements → Diminution importante depuis 2000



Année	Volumes prélevés (millions de m³)
2000	34,7
2004	25,6
2006	18,3
2012	14,5

18

Synthèse EDL Les différents usages de la ressource

1
2
3
4
5

Loisirs liés à l'eau

- Pêche
 - 11 AAPPMA
- Chasse
 - Chasse au gibier d'eau → 200 huttes de chasses sur le site Natura 2000 « moyenne vallée de la somme »
- Autres activités de tourisme et de loisirs
 - Canoë kayak sur l'Omignon
 - Nombreux HLL → problématique assainissement
 - Conflits d'usage

Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires Les dispositions du SAGE

1
2
3
4
5

Modifications suite à la relecture de DPC et aux CORED

- Code couleur par enjeu pour améliorer la lisibilité
- Numérotation des dispositions d1 à d55
- Ajouter un calendrier de mise en œuvre pour chaque disposition
- Ajouter un tableau de synthèse des indicateurs

Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5

Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

→ Modifications majeurs globales transmises avant la CLE

PAR QUI ?	MODIFICATIONS
CCIT	L'efficacité voudrait que le SAGE soit fixé après la validation des plans SDAGE/PGRI/SRCE/schémas de carrière, puisque ces documents sont en cours de révision ou élaboration
	<p>→ Tous ces documents sont en effet en cours de révision ou en 1^{er} élaboration. La version actuelle du PAGD précise que ces documents sont en cours d'élaboration, et lorsque la validation finale du PAGD interviendra, ces documents seront approuvés. Les textes du PAGD seront modifiés en conséquence.</p> <p>→ Le SAGE sera donc bien fixé lorsque ces documents seront validés.</p> <p>Remplacement de « CCI Amiens et CCI Péronne » par « CCIT Amiens-Picardie »</p>
DDTM/DREAL	Ajout d'une synthèse des scénarios tendanciels, après la synthèse de l'EDL
	Ajout d'un tableau de synthèse des indicateurs
DDTM	Faire ressortir les pistes d'action/progrès dans la synthèse de l'état des lieux, par des encadrés
	Intégrer plus spécifiquement un paragraphe sur le Plan Somme 2 porté par l'AMEVA → ajout dans la partie « 5.4.3. les syndicats moteurs dans la démarche SAGE »

Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5

Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

→ Modifications majeurs globales transmises avant la CLE

PAR QUI ?	MODIFICATIONS
AEAP	Comme cela est fait pour les dispositions de mise en compatibilité et de connaissance, ajout d'un pictogramme pour les dispositions de communication/sensibilisation
	Reprise de ces pictogrammes dans le tableau synthétique des dispositions en fin de PAGD (1.4.)
	Ajout d'un paragraphe synthétique sur les épandages d'effluents réalisés sur la HS
DREAL	Synthèse EDL
	→ 1.7. Actualisation des chiffres quant à la démographie
	Synthèse EDL
	→ 2.2.3.1. L'état écologique → préciser qu'il est évalué à partir de l'état physico-chimique, biologique et également des polluants spécifiques. L'hydromorphologie est prise en compte pour le très bon état.
	→ 2.2.3.2. L'état chimique → expliquer à partir de quoi il est déterminé
	→ Ajout d'une carte de la qualité chimique des masses d'eau : avec et sans HAP

22

Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5

Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

→ Modifications majeurs globales transmises avant la CLE

PAR QUI ?	MODIFICATIONS
DDTM	Synthèse EDL → 2.2.4. Reprise du paragraphe concernant les PCB → dissocier la pollution des sédiments de la contamination des poissons
DREAL	Synthèse EDL → 2.3.1.1. Les milieux humides → rappeler la définition d'une zone humide selon le Code de l'environnement → 3.1.2. La protection des captages → reprendre le paragraphe afin que l'explication quant aux captages Grenelle et aux DTMP soit plus claire
CCIT	Synthèse EDL → 3.5.4. Actualisation de la liste des sites et sols pollués présentée dans le tableau 13 → Ajout d'un paragraphe à part entière sur le Canal Seine-Nord Europe
DDTM/AEAP	Synthèse EDL → 3.6.3. Les campings et les HLL → bien faire la distinction entre les campings qui sont légaux et les HLL qui sont le plus souvent illégaux. Les problèmes en émanant ne sont pas forcément les mêmes.

→ Questions ?

23

Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5

Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

→ Modifications/remarques transmises avant la CLE mais après le 4 septembre et n'ayant pas pu être intégrées au document-projet remis ce jour

PAR QUI ?	MODIFICATIONS PROPOSÉES
DREAL	Contexte législatif et réglementaire 2.7. « La directive nitrates et les zones vulnérables » → reprendre l'arrêté pris par le préfet coordinateur du bassin Artois Picardie portant sur la délimitation de zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Artois Picardie <u>du 23 novembre 2007</u> et non celui de 2012 → Remplacer la cartographie dans les annexes → N'implique pas de changement pour la Haute Somme puisque toutes les communes du territoire étaient déjà classées en zones vulnérables en 2007 Synthèse EDL 2.3.3.1. Natura 2000 sur la Haute Somme → Intégrer un paragraphe à part entière sur les Marais d'Isle de Saint-Quentin, seule réserve naturelle du territoire du SAGE → Préciser l'existence de plans de gestion de la réserve, de travaux, etc.

→ Validation de ces modifications ?

24

Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5

Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

ENJEU 1 : PRESERVER ET GERER LA RESSOURCE EN EAU

NUMÉRO	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	DISPOSITIONS
1A	PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	d1 à d4 : finir les DUP, interconnexions, protéger les AAC sensibles
1B	OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE ET STABILISER LA CONSOMMATION	d5, d6 : améliorer les réseaux d'AEP, réaliser des économies d'eau
1C	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS GÉNÉRÉES PAR LES EAUX USÉES	d7 à d12 : zonage eaux pluviales, améliorer l'ANC et la gestion des MdV, surveiller les substances médicamenteuses, améliorer les systèmes d'AC problématiques et l'autosurveillance
1D	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE	d13 à d16 : accompagner les exploitants dans de meilleures pratiques quant aux traitement et la fertilisation, communiquer sur le bio

25

Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5

Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

ENJEU 1 : PRESERVER ET GERER LA RESSOURCE EN EAU

NUMÉRO	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	DISPOSITIONS
1E	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE INDUSTRIELLE	d17 à d19 : accompagner la dépollution des sites et sols pollués, gérer les rejets PME/PMI, gérer les DTQD
1F	RÉALISER UN SUIVI DES SÉDIMENTS POLLUÉS	d20 : gérer les sédiments pollués
1G	LUTTER CONTRE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN ZONES NON AGRICOLES	d21 à d23 : réduction des pesticides par les collectivités, les infrastructures linéaires, les particuliers

ENJEU 1 : 23 dispositions

26

U.A.G.E.F. Haute Somme
 Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5
Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

ENJEU 1 : PRESERVER ET GERER LA RESSOURCE EN EAU
 → Principales modifications transmises avant la CLE

PAR QUI ?	DISPOSITIONS
AEAP	d3 (interconnexions) → Souligner les démarches en cours sur le territoire de la Haute Somme en terme d'études diagnostics comprenant les inventaires patrimoniaux
	d5 (rendements AEP) → Remplacer « La CLE souhaite que l'effort soit porté sur les collectivités qui n'ont pas engagé de démarches diagnostics, notamment sur les collectivités isolées qui présentent souvent des valeurs de rendements faibles » par « L'effort doit être porté sur les collectivités qui n'ont pas engagé de démarches diagnostics et notamment les collectivités isolées qui présentent souvent des valeurs de rendement faibles ».
CCIT	d6 (économies d'eau) → Ajout des organismes consulaires Question : N'est-il pas opportun d'ajouter la potentialité de récupérer les eaux de pluie ou de les stocker ? → Point discuté à plusieurs reprises en commissions thématiques → utilisation très contraignante d'un point de vue réglementaire → choix de ne pas l'intégrer

27

U.A.G.E.F. Haute Somme
 Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5
Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

ENJEU 1 : PRESERVER ET GERER LA RESSOURCE EN EAU
 → Principales modifications transmises avant la CLE

PAR QUI ?	DISPOSITIONS
AEAP	d7 (zonage eaux pluviales) → Souligner la pertinence d'essayer d'asseoir le zonage eaux pluviales dans le cadre des schémas de gestion lancés en accompagnement des PLUi.
AEAP/CCIT	d17 (sites et sols pollués) : → Ajouter Picardie Nature dans les partenaires, qui structure un projet sur cette thématique avec l'ADEME.
	d17 Incompréhension sur le lien entre décharge sauvage et industrie → Modifier le titre ? « Améliorer la connaissance des sites et sols pollués, des friches et des décharges sauvages » → Ne citer que les sites et sols pollués compte tenu du contexte de la disposition ?
AEAP	d18 (rejets des PME/PMI) → modifier les priorités d'action : Priorité 1 : PME/PMI avec rejets directs au milieu naturel (plutôt que localisation géographique moins pertinente) – Priorité 2 : autres
CCIT	d19 (gestion des DTQD) → acteurs économiques visés dans le contexte repris dans les porteurs potentiels de la disposition

28

U.A.G.E.F. Haute Savoie

Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5

Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

→ Modifications/remarques transmises avant la CLE mais après le 4 septembre et n'ayant pas pu être intégrées au document projet remis ce jour

PAR QUI ?	MODIFICATIONS PROPOSÉES
CHAMBRE AGRICULTURE 80	<p>d6 (économies d'eau) : L'action de recycler l'eau utilisée par l'agriculture pour l'irrigation n'est pas possible techniquement : l'eau utilisée s'infiltre et est utilisée par les plantes pour leur croissance, objectif recherché par l'irrigation. Elle n'est donc pas "collectable" une fois utilisée et ne peut être recyclée comme l'eau d'un process industriel...</p> <p>Objectif 1D – Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole → dans l'exposé il est indiqué que les substances chimiques sont retrouvées dans les cours d'eau lors du ruissellement et dans les nappes par infiltration. Si cela peut parfois arriver, on ne peut l'indiquer de cette manière, qui tend à montrer que c'est systématique, ce qui est loin d'être le cas → proposition "ces substances chimiques sont "<u>PARFOIS</u>" retrouvées"</p> <p>d14 (pratiques agricoles limitant la fertilisation) : dans les moyens, ajouter un point : « <u>utiliser les outils d'aides à la décision existants (Drone, Farmstar, N Tester, GPN...)</u> »</p> <p>d25 (zones humides) : dans la détermination des zones humides → souhait d'ajouter le critère de détermination pédologique → <i>En CT, il avait été choisi de ne conserver que le critère phytosociologique dans un 1^{er} temps temps</i></p> <p>d28 (ZH dans les documents d'urbanisme) : souhait de ne pas aller au delà des zones définies dans le SRCE pour intégration des zones humides dans les TVB des SCOT Ajouter à "définir des règles spécifiques dans les documents d'urbanisme": "tout en permettant l'extension mesurée des activités existantes, notamment les sièges d'exploitation agricoles"</p>

→ Validation de ces modifications ?

U.A.G.E.F. Haute Savoie

Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5

Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

ENJEU 2 : PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

NUMÉRO	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	DISPOSITIONS
2A	PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES ZONES HUMIDES	d24 à d34 : ZH (identification, délimitation, communication sur la destruction), suivi quantitatif sur les affluents, gestion des plans d'eau, espèces exotiques envahissantes, HLL
2B	AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET RESTAURER LES POTENTIALITÉS PISCICOLES	d34 à d39 : plans de gestion des cours d'eau, continuité écologique, potentialités piscicoles
2C	CONCILIER LES USAGES LIÉS AUX MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES	d40 : loisirs durables

ENJEU 2 : 17 dispositions

U.S.A.G.E.F. Haute Savoie

Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5

Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

ENJEU 3 : PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

→ Modifications demandées avant la CLE

PAR QUI ?	MODIFICATIONS
AEAP	<p>d27 – Informer les collectivités [...] sur les modalités d'entretien des zones humides et les risques de <u>destruction</u> → Préférer le terme « <i>dégradation</i> » à « <i>destruction</i> »</p> <p>d31 et d32 (étangs de la HS) : Dans l'état des lieux et le diagnostic, chercher à caractériser et quantifier le risque d'eutrophisation de ces milieux si possible → précision à apporter dans le texte</p>
CCIT	d40 (offre de loisirs durable) : ajout de la CCIT dans les partenaires

→ Questions ?

31

U.S.A.G.E.F. Haute Savoie

Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5

Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

ENJEU 3 : GÉRER LES RISQUES MAJEURS

NUMÉRO	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	DISPOSITIONS
3A	CONTRÔLER ET LIMITER L'ALÉA INONDATION/RUISSELLEMENT/ÉROSION DES SOLS	d41 à d43 : gestion des ouvrages hydrauliques, lutte contre l'érosion des sols, préservation des éléments fixes du paysage
3B	CONTRÔLER ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ VIS-À-VIS DES RISQUES MAJEURS	d44 : réduction de la vulnérabilité du bâti
3C	ANTICIPER ET SE PRÉPARER À GÉRER UNE CRISE	d45, d46 : PCS, TMD
3D	ENTRETIENIR LA CULTURE DE PRÉVENTION/MÉMOIRE DU RISQUE	d47 à d49 : repères de crues, DICRIM, formation des scolaires

ENJEU 3 : 9 dispositions

32

U.A.G.E.F. Haute Savoie

Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5

Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

ENJEU 2 : GÉRER LES RISQUES MAJEURS
→ Modifications demandées avant la CLE

PAR QUI ?	MODIFICATIONS
CCIT	<p>d44 – réduire la vulnérabilité lié au bâti</p> <p>→ Préciser la cible : population, entreprises, commerces ?</p> <p>→ <i>Le corps de la disposition précise qu'il s'agit de réduire la vulnérabilité <u>des populations</u></i></p>

→ Questions ?

33

U.A.G.E.F. Haute Savoie

Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5

Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

ENJEU 4 : COMMUNICATION ET GOUVERNANCE

NUMÉRO	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	DISPOSITIONS
4A	COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESSOURCE EN EAU	d50 : programme de sensibilisation sur la thématique de l'eau pour tous les usagers
4B	DIFFUSER LE SAGE	d51 à d54 : collecter les données pour le tableau de bord, créer le tableau de bord et de suivi, utiliser la presse pour diffuser les actions du SAGE, outil d'accompagnement des collectivités pour la mise en compatibilité des docs d'urbanisme avec le SAGE
4C	GARANTIR LA GOUVERNANCE AUTOUR DU SAGE	d55, d56 : pérenniser les moyens pour la mise en œuvre du SAGE, favoriser la transversalité entre les acteurs de l'eau

ENJEU 4 : 7 dispositions

34

U.S.A.G.E.F. Haute Savoie

Enjeux, objectifs généraux et moyens prioritaires 1 2 3 4 5

Les Enjeux et Objectifs généraux du SAGE

ENJEU 4 : COMMUNICATION ET GOUVERNANCE
→ Modifications demandées avant la CLE

PAR QUI ?	MODIFICATIONS
CCIT	d53 – communiquer autour du SAGE → Ajout des réseaux sociaux dans les moyens → <i>Déjà pris en compte par le biais d'Internet</i>

→ Questions ?

35

U.S.A.G.E.F. Haute Savoie

Moyens matériels et financiers 1 2 3 4 5

Synthèse des coûts de mise en œuvre du SAGE

SYNTHÈSE DES COÛTS PAR ENJEU

- Tableau détaillé en fin de document
- Prudence par rapport au chiffrage : coûts prévisionnels et estimatifs sur 6 ans
- Certains coûts ne sont pas estimés car trop de paramètres sont incertains, notamment dans l'enjeu 1 (eau potable/assainissement)
- Ces coûts ne correspondant pas qu'à un surcoût du SAGE, ils intègrent les dépenses obligatoires nécessaires au respect des textes réglementaires en lien avec la protection de l'eau et des milieux
- Ne sont pas prises en compte les éventuelles subventions mobilisables
- Le SAGE permet de planifier des dépenses déjà prévues dans les différents domaines de l'eau
- Certains coûts sont également repris dans le cadre du Plan Somme 2, outil opérationnel financier porté par l'AMEVA

36

Moyens matériels et financiers

1 2 3 4 5

Synthèse des coûts de mise en œuvre du SAGE

SYNTHÈSE DES COÛTS PAR ENJEU

	Coûts estimatifs	Domaines correspondants
Enjeu 1 : Ressource en eau	5 360 000 € HT	DUP des captages, Travaux dans les AAC pour les captages Grenelle, Etude sur les réseaux d'eau potable quant aux fuites, Zonage d'assainissement des eaux pluviales, Gestion des rejets PME/PMI, Expérimentation de dépollution des sédiments pollués en aval de St-Quentin, Réduction des pesticides pour les collectivités et les pesticides

Comprenant 1,5 ETP pour le suivi et la réalisation de ce programme

37

Moyens matériels et financiers

1 2 3 4 5

Synthèse des coûts de mise en œuvre du SAGE

SYNTHÈSE DES COÛTS PAR ENJEU → ESTIMATION ETP

Intitulé de la disposition	Porteurs potentiels	Coût estimatif (€ HT)	Estimation nb de jours chargé de mission
Enjeu 1 : Protéger et gérer la ressource en eau			
1A-d1 : Mettre en place un observatoire de la situation des captages	AMEVA	Temps	40
1A-d2 : Protéger tous les captages à l'aide d'une déclaration d'utilité publique	AMEVA, Services d'eau potable, ARS	200 000 €	80
1A-d3 : Développer les interconnexions entre les réseaux d'eau potable	AMEVA, ARS, Services d'eau potable, AEAP	Non estimé (coûts trop variables)	100
1A-d4 : Protéger les périmètres des aires d'alimentation de captage sensibles	AMEVA, Services d'eau potable	De 2 800 000 € à 3 600 000 €	250
1B-d5 : Améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en Eau Potable	AMEVA, Services d'eau potable, Délégués	500 000 €	90
1B-d6 : Accompagner les différentes catégories d'usagers de l'eau dans la réalisation d'économies	Collectivités territoriales et leurs groupements, Chambres d'agriculture, CCI	5 000 €	30
1C-d7 : Mobiliser les collectivités territoriales pour la mise en place des zonages d'assainissement des eaux pluviales	Collectivités territoriales et leurs groupements	150 000 €	70

Pour chaque fiche disposition → estimation du nombre de jours de chargé de projet avec différents éléments de missions ayant permis de définir ce nombre de jours - exemple

■ Recrutement, suivi BE	■ Avis à rendre par le SAGE
■ Rédaction/création de documents	■ Animation de réunions
■ Tableau de bord	■ Cartographie
	Etc.

38

Moyens matériels et financiers

1 2 3 4 5

Synthèse des coûts de mise en œuvre du SAGE

SYNTHÈSE DES COÛTS PAR ENJEU

	Coûts estimatifs	Domaines correspondants
Enjeu 2 : Milieux	3 260 000 € HT	<ul style="list-style-type: none"> Délimitation des zones humides Gestion des zones humides Sensibilisation par rapport aux ZH Suivi quantitatif des affluents de la Somme Programme d'aménagement et d'entretien des affluents de la Somme (études et travaux) Caractérisation les obstacles à la continuité écologique Evaluation des potentialités piscicoles

Comprenant 1 ETP pour le suivi et la réalisation de ce programme

39

Moyens matériels et financiers

1 2 3 4 5

Synthèse des coûts de mise en œuvre du SAGE

SYNTHÈSE DES COÛTS PAR ENJEU

	Coûts estimatifs	Domaines correspondants
Enjeu 3 : Risques	1 483 000 € HT	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols (études et travaux) Sensibiliser sur la réduction du bâti Mettre en valeur les repères de crues Elaborer les DICRIM et les PCS Former les scolaires

Comprenant 0,5 ETP pour le suivi et la réalisation de ce programme

40

U.S.A.G.E.F. Moyens matériels et financiers
Haute Savoie Synthèse des coûts de mise en œuvre du SAGE

1 2 3 4 5

SYNTHÈSE DES COÛTS PAR ENJEU

	Coûts estimatifs	Domaines correspondants
Enjeu 4 : Communication et gouvernance	450 000 € HT	Mise en œuvre et suivi du SAGE

Comprenant 1,5 ETP animateur SAGE pour la mise en œuvre et le suivi du SAGE

41

U.S.A.G.E.F. Moyens matériels et financiers
Haute Savoie Synthèse des coûts de mise en œuvre du SAGE

1 2 3 4 5

SYNTHÈSE DES COÛTS PAR ENJEU

	Coûts estimatifs
Enjeu 1 : Ressource	5 360 000 € HT
Enjeu 2 : Milieux	3 260 000 € HT
Enjeu 3 : Risques	1 483 000 € HT
Enjeu 4 : Communication et gouvernance	450 000 € HT
TOTAL	10 553 000 € HT pour 6 ans

42

U.S.A.G.E.F. Haute Savoie

Moyens matériels et financiers
Calendrier de mise en œuvre

1 2 3 4 5

RAPPEL SOUS FORME D'UN TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DÉLAIS ÉVOQUÉS DANS CHAQUE FICHE DISPOSITION, POUR LES 6 ANS À VENIR

Intitulé de l'action	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1F-d20 : Gérer les sédiments contaminés						
1G-d21 : Sensibiliser les collectivités territoriales à la réduction des pesticides						
1G-d22 : Sensibiliser les exploitants d'infrastructures linéaires à la réduction des pesticides						
1G-d23 : Sensibiliser les particuliers à la réduction des pesticides						
Enjeu 2 : Préserver, gérer les milieux aquatiques						
2A-d24 : Faire vivre la commission thématique « zones humides »						
2A-d25 : Identifier et délimiter les zones humides du territoire						
2A-d26 : Gérer les zones humides pour les préserver						
2A-d27 : Informer les collectivités territoriales et leurs groupements, les usagers et les propriétaires sur les modalités						

U.S.A.G.E.F. Haute Savoie

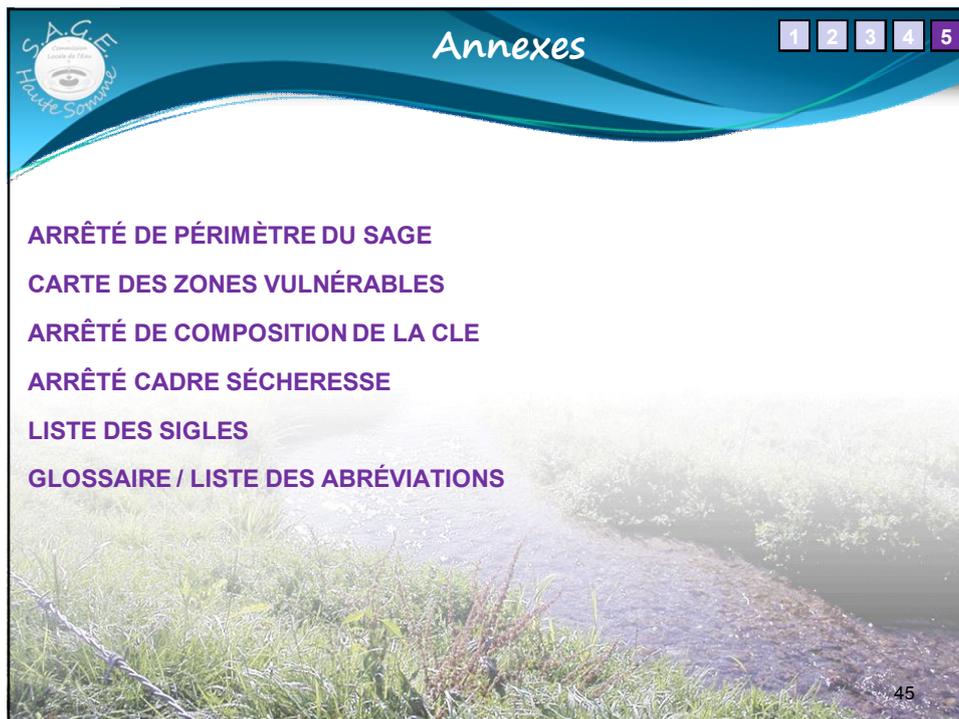
Moyens matériels et financiers
Tableau de bord

1 2 3 4 5

PERMET LE SUIVI ANNUEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

- 1 indicateur minimum par disposition, repris dans chaque fiche
- Outil de travail de la structure porteuse
- Intégration d'un tableau de synthèse des indicateurs

44



U.S.A.G.E.F.
Haute Savoie

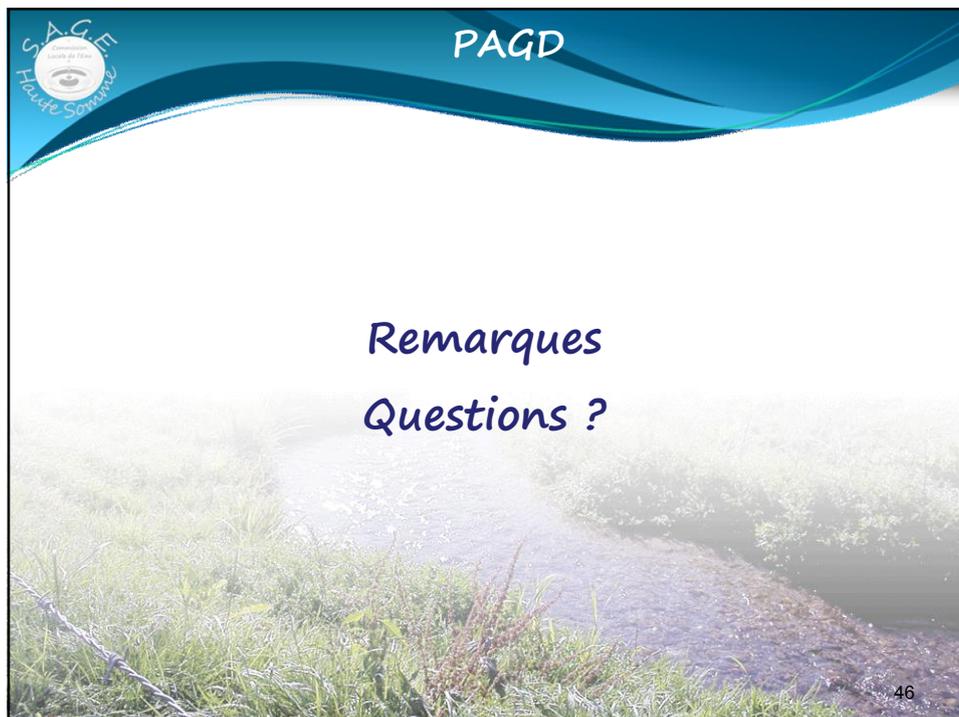
Annexes

1 2 3 4 5

ARRÊTÉ DE PÉRIMÈTRE DU SAGE
CARTE DES ZONES VULNÉRABLES
ARRÊTÉ DE COMPOSITION DE LA CLE
ARRÊTÉ CADRE SÉCHERESSE
LISTE DES SIGLES
GLOSSAIRE / LISTE DES ABRÉVIATIONS

45

The slide features a blue header with the U.S.A.G.E.F. logo on the left and the word 'Annexes' in the center. A navigation bar with five numbered buttons (1-5) is on the right. The main content lists six items in bold purple text. The background is a photograph of a river flowing through a grassy field.



U.S.A.G.E.F.
Haute Savoie

PAGD

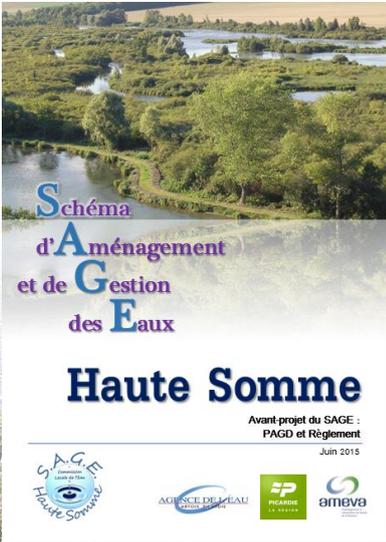
Remarques
Questions ?

46

The slide features a blue header with the U.S.A.G.E.F. logo on the left and the word 'PAGD' in the center. The main content contains the words 'Remarques' and 'Questions ?' in a dark blue, italicized font. The background is a photograph of a river flowing through a grassy field.

Règlement du SAGE

Projet de Règlement



47

Règlement du SAGE

Règlement d'un SAGE (art. R. 212-47 CE)
= opposable à l'administration et aux tiers

↑

PRINCIPE DE CONFORMITE = strict respect

Les décisions pour lesquelles le RÈGLEMENT du SAGE s'applique doivent lui être conformes = elles respectent scrupuleusement le règlement et ne laissent aucune possibilité d'interprétation.

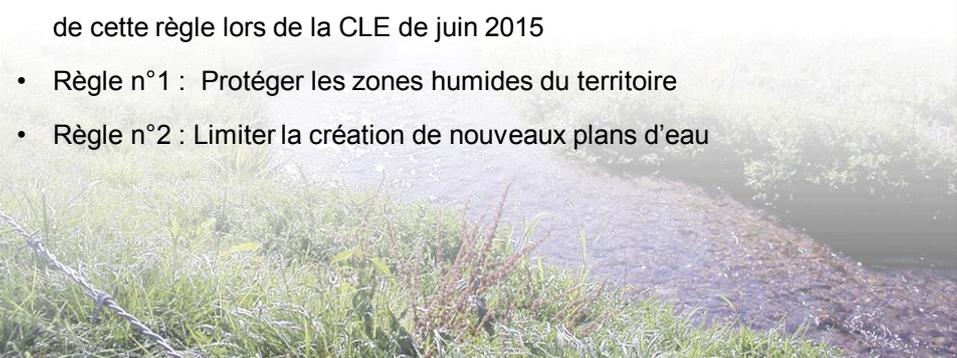
8



Règlement du SAGE Haute Somme

1. PORTÉE JURIDIQUE DU SAGE HAUTE SOMME
2. LES RÈGLES DU SAGE HAUTE SOMME

- Règle : Améliorer le traitement de l'azote et du phosphore → suppression de cette règle lors de la CLE de juin 2015
- Règle n°1 : Protéger les zones humides du territoire
- Règle n°2 : Limiter la création de nouveaux plans d'eau




Règle 1 : PROTÉGER LES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE

- **Justification de la règle**
- Les zones humides sont des écosystèmes remarquables qui ont de nombreux rôles positifs vis-à-vis de l'environnement. Elles constituent des réservoirs de biodiversité, permettent de préserver la ressource en eau par leur fonction épuratrice, régulent le débit des cours d'eau, participent à limiter les risques d'inondation et améliorent la qualité paysagère du territoire.
- Le territoire du SAGE Haute Somme comprend près de 10 000 ha de zone à dominante humide (ZDH), soit 5 % de sa superficie totale, notamment les tourbières de la vallée de la Somme qui sont parmi les plus vastes. Parmi ces 10 000 ha de ZDH, près de 40 % ne sont pas répertoriées au titre de Natura 2000, des ZNIEFF ou encore des ZICO, ce qui pourrait permettre de limiter leur dégradation.
- Les zones humides sont en effet confrontées à une disparition progressive, dues notamment à l'urbanisation et à une agriculture très présente sur la Haute Somme.
- L'évolution du territoire risque de continuer à perturber ces zones humides et à les faire lentement disparaître. Il est donc primordial de réduire au maximum les pressions qui pourraient être exercées sur leur existence.





Règle 1 : PROTÉGER LES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE

- **Enoncé de la Règle n°1**
- Toute nouvelle opération d'assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai d'une zone humide (carte 14 de l'atlas cartographique) soumise à autorisation ou déclaration, en application de la rubrique 3.3.1.0. de la nomenclature de la loi sur l'eau (articles L. et R. 214-1 et suivants du code de l'environnement, nomenclature en vigueur au jour de l'approbation du SAGE), comme celle soumise à déclaration, enregistrement ou autorisation en application de la législation ICPE (articles L. 511-1 et suivants du même code) est interdite.
- Ne sont pas concernés par cette règle, les nouveaux projets :
 - Déclarés d'utilité publique (en application des articles L. 121-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique);
 - Ou, présentant un intérêt général (au sens de l'article L. 211-7 du code de l'environnement);
 - Ou, situés sur une parcelle ou un groupe de parcelles non bâties insérées dans un tissu construit;
 - Ou, d'extension d'activités économiques existantes.
- Les projets non concernés par la présente règle restent soumis à l'application de la disposition A-9.3 du SDAGE Artois Picardie 2016-2021 précitée (rubrique fondement de la règle n°2).



Règle 2 : Limiter l'implantation de nouveaux plans d'eau

- **Justification de la règle**
- Le territoire du SAGE Haute Somme comprend de nombreux étangs, mares et plans d'eau, notamment sur les affluents et sur le secteur des étangs de la Haute Somme. Une problématique importante de variations des débits et des niveaux d'eau est régulièrement constatée sur l'aval de ce secteur.
- Ces plans d'eau ont, pour la plupart, été créés dans un but de vocation piscicole. Cependant, la qualité, la gestion et l'entretien de ces plans d'eau peuvent avoir des répercussions sur les rivières et donc sur l'atteinte du bon état des eaux de surface fixés par la DCE. Ces impacts peuvent concerner la modification de la qualité physico-chimique des cours d'eau (Matières en suspension, éléments nutritifs, etc.), des débits et des hauteurs d'eau, de la température durant l'été mais aussi être la source d'introduction d'espèces indésirables comme la Jussie, déjà présente sur la Haute Somme.
- L'objectif de cette règle est de préserver les milieux aquatiques de la Haute Somme d'un accroissement du nombre de plans d'eau sur son territoire.

US.A.G.E.H
Haute Somme

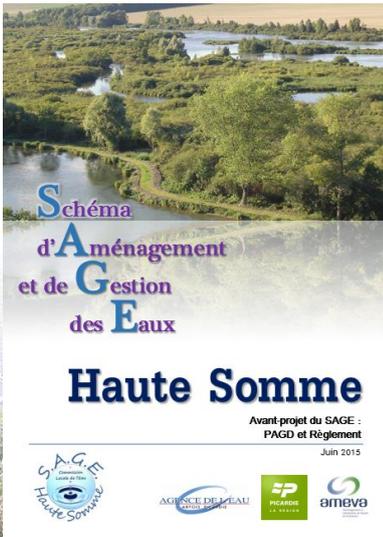
Règle 2 : Limiter l'implantation de nouveaux plans d'eau

- **Enoncé de la Règle n°2**
- Est interdite la création de tout nouveau plan d'eau, permanent ou temporaire, soumis à autorisation ou déclaration (articles L. et R. 214-1 et suivants du code de l'environnement, rubrique 3.2.3.0. de la nomenclature de la loi sur l'eau en vigueur au jour de l'approbation du SAGE) dans les cas suivants :
 - En lit majeur des cours d'eau de première catégorie piscicole,
 - Ou en zones protégées (Natura 2000, réserves naturelles, sites classés, sites inscrits, arrêté de biotope), si la création de plans d'eau est susceptible de mettre en péril le patrimoine naturel qui a justifié leurs désignations,
 - Ou en cas de conséquences néfastes (de par leur connexion) sur les cours d'eau.
- Ne sont pas concernés par cette règle :
 - Les opérations de restauration des milieux aquatiques et de la continuité écologique;
 - Les zones d'expansion de crues;
 - Les bassins de stockage à usage de lutte contre les incendies ou de gestion des eaux pluviales;
 - Les projets répondant à des impératifs de sécurité des biens et des personnes;
 - Les projets répondant à des usages pour l'alimentation en eau potable.

US.A.G.E.H
Haute Somme

PAGD et Règlement

Adoption du projet de PAGD et de règlement

**Schéma
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
Haute Somme**

Avant-projet du SAGE :
PAGD et Règlement
Juin 2015

US.A.G.E.H
Haute Somme

AGENCE DE L'EAU
NORMANDIE

IP
NORMANDIE

améva

54

U.A.G.E.F.
Haute Somme

Evaluation environnementale

**③ Projet d'évaluation
environnementale**

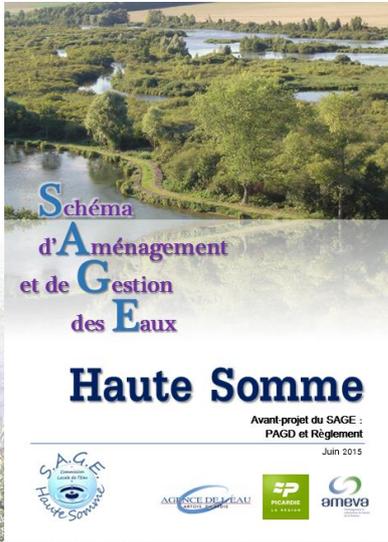


Schéma
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
Haute Somme
Avant-projet du SAGE :
PAGD et Règlement
Jun 2015

U.A.G.E.F.
Haute Somme

AGENCE DE L'EAU
NORMANDIE
DE L'EST

AEMA

U.A.G.E.F.
Haute Somme

Evaluation environnementale

- Directive Européenne 2001/42/CE et transcription en droit français : les SAGE sont soumis à Evaluation Environnementale
 - S'assurer que tous les enjeux environnementaux ont bien été pris en compte
 - S'interroger, pour toute disposition sur les effets négatifs qu'elle peut engendrer,
 - Envisager les mesures de compensation ou de réduction des effets négatifs identifiés, s'il y a lieu
 - Garantir la compatibilité du SAGE avec les enjeux environnementaux du territoire et sa bonne articulation avec les plans existants (SDAGE, PGRI, SCRE, etc.)

 **Evaluation environnementale**

- Formalisée et respectueuse de la note de cadrage de la DREAL Picardie
 - Un résumé non technique
 - Une présentation générale du SAGE
 - Une vérification de la cohérence avec les autres plans et programmes
 - Une synthèse de l'état initial et des perspectives d'évolution
 - Une justification du projet de SAGE
 - Une évaluation des incidences sur les zones Natura 2000
 - Une évaluation des effets du SAGE sur les compartiments de l'environnement
 - Une description des mesures correctrices, compensatrices et de suivi

 **Evaluation environnementale**

- Les effets sur les compartiments de l'environnement sont identifiés de la manière suivante et repris dans des tableaux récapitulatifs :
 - «  » impact positif
 - «  » Impact neutre
 - «  » Impact négatif

U.S.A.G.E.H
Haute Savoie

Evaluation environnementale Exemple de tableau

ENJEU 1	Ressource en eau de surface		Ressource en eau souterraine		Cours d'eau			Zones humides	Risque		Sols	Paysage et patrimoine	Santé humaine	Natura 2000
	Qualité	Quantité	Qualité	Quantité	Continuité écologique	Morphologie	Biodiversité		Naturel	Technologique				
Protéger et gérer la ressource en eau														
1A Protéger la ressource en eau et les captages d'eau potable														
1A-d1 : Mettre en place un observatoire de la situation des captages			😊	😊										😊
1A-d2 : Protéger tous les captages à l'aide d'une Déclaration d'Utilité Publique			😊											😊
1A-d3 : Développer les interconnexions entre les réseaux d'eau potable			😊	😊										😊
1A-d4 : Protéger les périmètres des aires d'alimentation de captages sensibles			😊				😊							😊
1B Optimiser l'utilisation de la ressource et stabiliser la consommation														
1B-d5 : Améliorer les rendements des réseaux d'Alimentation en Eau Potable				😊										
1B-d6 : Accompagner les différentes catégories d'usagers dans la réalisation d'économies		😊		😊										
1C Lutter contre les pollutions générées par les eaux usées														
1C-d7 : Mobiliser les collectivités territoriales pour la mise en place des zonages d'assainissement des eaux pluviales	😊	😊	😊				😊		😊					😊
1C-d8 : Inciter les collectivités à améliorer l'assainissement non collectif	😊		😊				😊		😊					😊
1C-d9 : Inciter les collectivités à améliorer la gestion des matières de vidange issues de l'ANC	😊		😊				😊							
1C-d10 : Améliorer la connaissance sur les micropolluants et les substances médicamenteuses	😊		😊				😊				😊			😊

U.S.A.G.E.H
Haute Savoie

Evaluation environnementale

- Aucun effet négatif des dispositions du SAGE sur les autres compartiments de l'environnement
- Impacts positifs sur la majeure partie des compartiments de l'environnement et plus spécifiquement sur la ressource en eau et les milieux aquatiques et humides

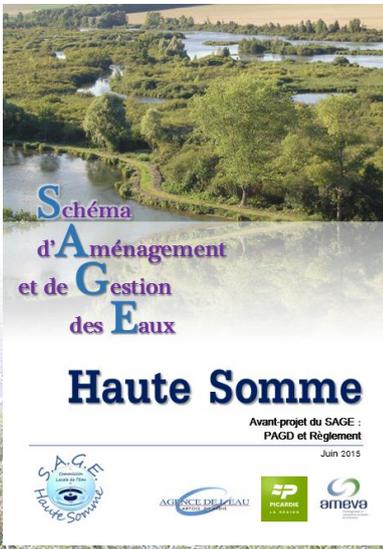
Impact globalement positif sur l'environnement

SAGE HS cohérent avec les autres plans et programmes

U.A.G.E.F.
Union Agricole
Généraliste de l'Est
Haute Somme

Evaluation environnementale

Adoption du projet d'évaluation environnementale



61

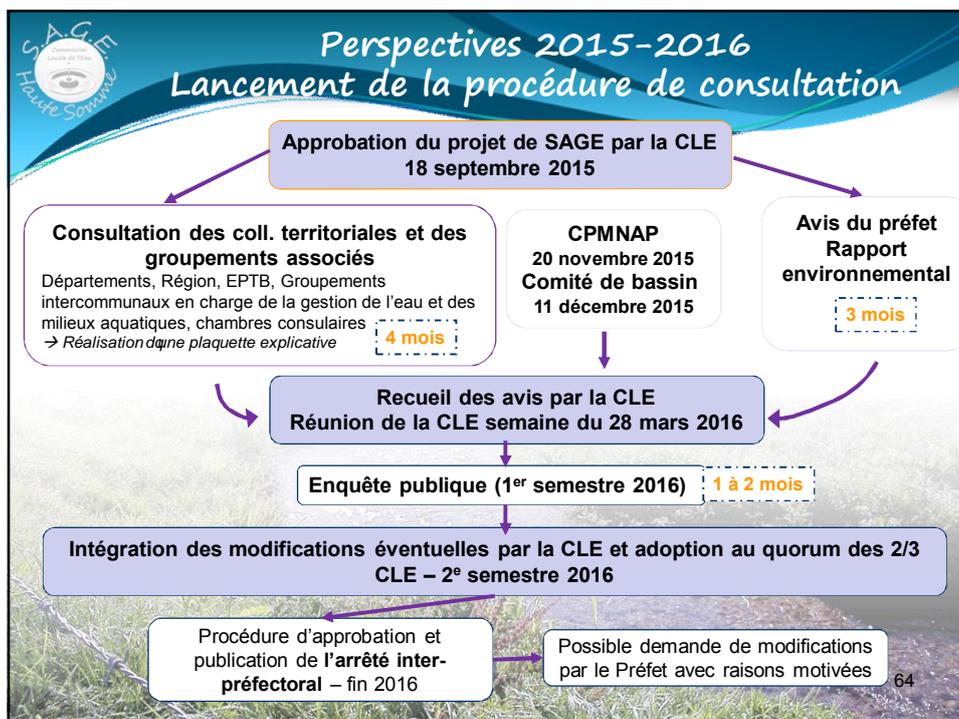
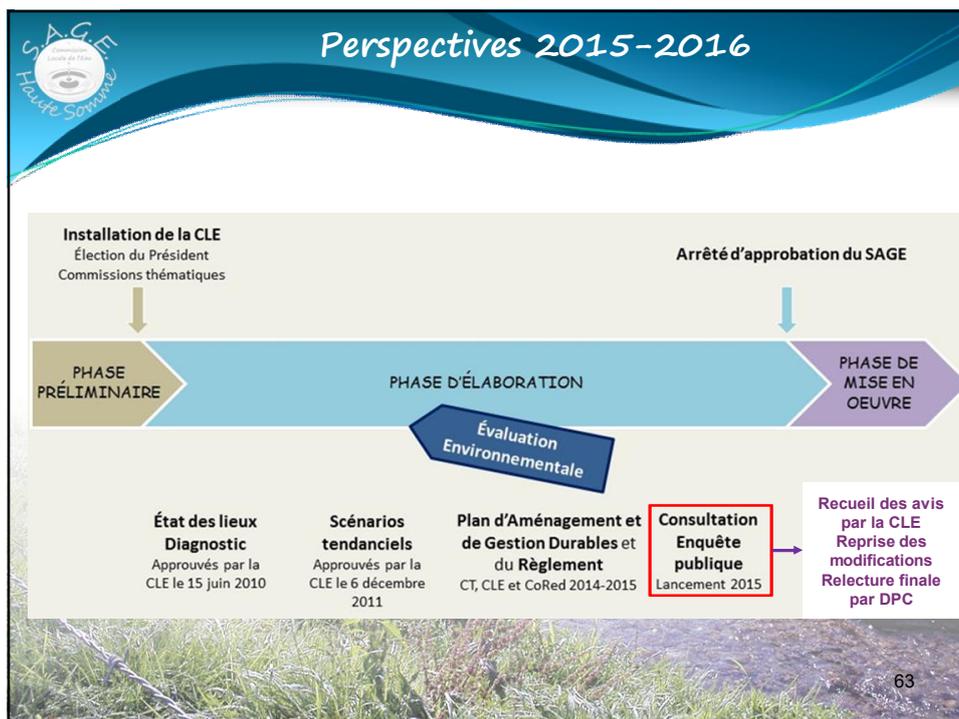
U.A.G.E.F.
Union Agricole
Généraliste de l'Est
Haute Somme



Perspectives



62



 SAGE Haute Somme






Remarques
Questions ?

65

 SAGE Haute Somme






Merci de votre attention

Pour toute demande complémentaire
Mélania LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme
ETPB Somme
32 route d'Amiens, 80480 DURY
m.leclaire@ameva.org
03 64 85 00 23

66